

Collectif
des
familles
de
disparu(e)s
en
Algérie

المفقودون DISPARUS
DISPARU المفقودون
المفقودون DISPARU
DISPARUES المفقودون
المفقودون DISPARUS
DISPARUS المفقودون
المفقودون DISPARUS

VÉRITÉ ET JUSTICE

POUR LES DISPARU(E)S

EN ALGÉRIE

LETTRE D'INFORMATION

Numéro 14 – Janvier/Mars 2005

**La tribune du CFDA parue dans Le Monde, 4 mars 2005 (extraits)
« L'amnistie générale en Algérie serait un déni de justice » par Nassera Dutour.**

Abdelaziz Bouteflika, le président de la république algérienne, devrait prochainement proposer au peuple de voter une amnistie générale des crimes commis pendant la « sale guerre ». Les acteurs de ce conflit – responsables politiques, militaires, miliciens, groupes armés... - seraient affranchis de toute poursuite judiciaire. Une réponse favorable à ce referendum devrait permettre de tourner la page des « années de sang », pour reconstruire une Algérie pacifiée. (...)

Peut-on effacer la réalité d'un conflit qui a fait 150 000 morts et faire la justice pour assurer la paix des bourreaux ? (...)

Nous, les familles des disparus d'Algérie, voulons d'abord parler de justice et de vérité. Nous voulons voir nos enfants, nos pères, nos frères...où qu'ils soient, sinon nous ne connaissons jamais la « paix ». (...)

L'amnistie fait obstacle au droit élémentaire des familles à savoir la vérité sur le sort de leurs proches. Elle constituerait une nouvelle violence à leur égard, les condamnant à ne jamais obtenir de réponse à la seule question qui compte : où sont-ils ? Pis, elle équivaldrait à signer l'arrêt de mort des survivants éventuels. (...)

Nous ne réclamons pas vengeance, nous exigeons le droit de savoir la vérité sur le sort de nos proches, d'entendre les jugements d'une justice indépendante et impartiale. Comme disent les mères chiliennes : « Nous ne pouvons pardonner si on ne nous demande pas pardon. » Après, il sera temps d'envisager sereinement l'avenir d'une Algérie réconciliée avec elle-même.

Pour faire la vérité, nous proposons l'institution d'une commission vérité et justice. (...)

Pour permettre l'établissement d'une telle commission en Algérie, en préalable, nous demandons au président de la République qu'il fasse respecter l'Etat de droit, et notamment que soit levé l'état d'urgence maintenu illégalement depuis douze ans ; que la justice recouvre l'indépendance et la liberté ; enfin, que cessent les entraves aux libertés d'expression, d'association, de réunion. L'institution d'une commission vérité et justice exige, avant tout, la reconnaissance officielle des disparitions forcées et la libération immédiate de tous les disparus détenus arbitrairement. (...)

Seuls les postulats de vérité et justice assureront la transition vers une Algérie démocratique. Il reviendra ensuite au peuple algérien de bâtir la paix dont nous rêvons tous.

**AMNISTIE GENERALE : SOS DISPARU(E)S
EXPRIME LES POSITIONS DES FAMILLES**

Une première conférence de presse s'est tenue le 30 janvier 2005 au siège de SOS disparu(e)s. Cette conférence de presse revêtait un caractère unique et très important dans la mesure où elle réunissait sept associations de disparus s'opposant au projet d'amnistie tel qu'il est proposé. Depuis la déclaration d'une probable organisation d'un référendum pour une amnistie générale, le 31 octobre 2004 par le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, l'ANFD, le Collectif des familles de disparu(e)s en Algérie (CFDA) la LADDH ainsi que SOMOUD, SOS Disparu(e)s, et l'ONVTAD ont exprimé publiquement et pour la première fois, leur opposition à ce projet.

Paraphrasant les mères chiliennes de disparus, Nassera Dutour a expliqué à la presse que les mères algériennes ne pouvaient pas pardonner si on ne leur demandait pas pardon. Me Zehouane, de la

LADDH, a appelé à un « débat juridique » sur cette question, soulignant qu'il s'agissait là de crimes contre l'humanité imprescriptibles et donc non amnistiables. Lila Iril, la présidente de l'ANFD, est longuement revenu sur le travail de la commission ad hoc et la volonté affichée de son président M. Farouk Ksentini de clore ce dossier avec des indemnisations. Ali Merabet, président de l'association Somoud, a quant à lui réaffirmé la volonté des familles de tous les disparus de connaître la vérité.

Le 13 mars 2005, une seconde conférence de presse commune réunissait de nouveau l'ANFD, le CFDA et SOMOUD au siège de SOS disparu(e)s afin de dénoncer le travail entrepris par la commission ad hoc, ainsi que les conclusions de son rapport final qui devrait être remis le 31 mars 2005 au Président de la République. Pour la tenue de cette conférence, les représentants des associations avaient constitué un dossier de presse retraçant le travail de la commission et, en particulier, les déclarations de M. Ksentini, président de la commission ad hoc. Ce dossier a permis aux représentants des associations de soulever devant la presse, les nombreuses contradictions existant dans les déclarations du Président de la commission ad hoc. Plus de 40 journalistes avaient répondu présents à cette conférence de presse qui a eu un large écho médiatique.

Ces associations ont tenu à dénoncer une nouvelle fois la méthode choisie par la commission ad hoc qui n'a durant sa mission jamais associé les associations de familles de disparu(e)s. Les représentants des disparus ont déploré que M. Ksentini ne fonde les solutions de ce dossier que sur les deux piliers uniques, ceux de « *l'indemnisation et l'impunité* », relevant ainsi l'absence de volonté politique.

La mise en place d'une commission Vérité et Justice a été exigée par les représentants des familles de disparus sans laquelle « *la*

question des crimes contre l'humanité commis durant la précédente décennie ne saurait être réglée ».

LA CAMPAGNE NATIONALE ET INTERNATIONALE CONTRE L'AMNISTIE GENERALE, CFDA / SOS DISPARU(E)S

Sensibilisation sur le projet d'amnistie générale auprès des ambassades

En Algérie, avant une prochaine tournée dans les wilayas, SOS Disparu(e)s a démarré une tournée auprès des ambassadeurs. Pour la préparation de cette tournée, SOS disparu(e)s et le CFDA avaient rédigé une lettre accompagnée d'un argumentaire juridique sur l'amnistie générale adressée à toutes les ambassades. La présidente, Fatima Yous, accompagnée d'une délégation de familles ont été par la suite chaleureusement reçues par l'ambassadeur d'Autriche, l'ambassadeur de la République Tchèque ainsi que par les conseillers des ambassadeurs de France, d'Italie, des Etats-Unis. M. Lucio Guerrato, chef de la délégation de la Commission européenne à Alger a également entendu les membres de cette délégation. Tous se sont montrés très attentifs à l'égard des préoccupations exposées par SOS disparu(e)s et les familles sur le projet d'amnistie générale et ont déclaré partager leurs inquiétudes.

Projet de campagne de sensibilisation dans les wilayas

SOS Disparu(e)s est sur le point d'entamer une campagne de sensibilisation auprès des familles des victimes et de l'ensemble de la population algérienne dans toutes les wilayas. L'impact d'une telle action vise avant tout à dénoncer la volonté affichée du gouvernement algérien de tourner la page sans que soit faites la vérité et la justice pour les disparus et leurs familles. La campagne visera ainsi à sensibiliser les algériens sur les dangers de l'amnistie telle qu'elle est proposée par le président Abdelaziz Bouteflika.

Préparation de la caravane contre l'oubli, campagne européenne

En Europe, le CFDA envisage de mener une campagne sur les enjeux de l'amnistie générale. Cette campagne qui prendra le nom de « caravane contre l'oubli » aura pour but de sensibiliser l'opinion internationale sur les dangers de l'amnistie générale en Algérie.

Le CFDA a déjà tenu plusieurs réunions pour la préparation de cette campagne avec les membres de son bureau ainsi que des ONG afin de déterminer ses modalités et de recueillir des soutiens. Le CFDA devra ainsi se charger de faire venir des victimes d'Algérie et des mères de disparus qui formeront une délégation. Des victimes de la torture et des témoins de massacres pourraient également être amenés à participer à cette action.

La caravane devrait partir après une audition de cette délégation devant la sous-commission des droits de l'Homme de l'Union Européenne et devrait ensuite se rendre dans les pays européens où des contacts avec des ONG et des officiels auront été pris. La caravane se terminera à Paris au cours d'une « nuit contre l'oubli » qui devra être l'occasion d'une rencontre des familles de disparus avec le public au cours de témoignages, de récit de poèmes et d'une exposition.

Vème ASSEMBLEE INTERNATIONALE DU FSMed A MARSEILLE DU 14 AU 16 JANVIER 2005

En sa qualité de porte-parole du CFDA, Nassera Dutour s'est rendue à la Vème Assemblée internationale préparatoire du FSMed qui s'est tenue à Marseille du 14 au 16 janvier 2005. Cette nouvelle assemblée a non seulement été importante mais décisive pour la concrétisation du projet du CFDA d'organiser un séminaire spécifique à la question des disparitions forcées en Méditerranée en vue du Forum Social Méditerranéen qui se tiendra à Barcelone du 16 au 19 juin 2005.

Ce séminaire serait l'occasion d'ouvrir un forum de débats et de réflexion sur la question des disparitions en réunissant des experts et des associations de victimes de différents pays de la zone méditerranéenne touchés par ce crime et ainsi, de raviver la coalition euro-méditerranéenne contre les disparitions forcées créée en 2000.

LE CFDA A L'ONU POUR LA CONVENTION CONTRE LES DISPARITIONS FORCEES, FEVRIER 2005

Une nouvelle fois, le CFDA a pris une part active aux travaux du groupe de travail chargé de l'élaboration d'un instrument juridiquement contraignant pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, à Genève. Les travaux du groupe ont duré deux semaines mais n'ont malheureusement pas permis de finaliser ce projet de texte, les délégations étatiques achoppant encore sur des points importants du futur instrument.

Toutefois, le CFDA a tiré profit de sa venue pour rencontrer des membres du Groupe de travail sur les disparitions forcées de l'ONU (GTDF). Me Corcuera Cabezut, un des 5 experts de ce groupe, a ainsi été alerté sur le projet d'amnistie générale défendu par Abdelaziz Bouteflika et a tenu à recevoir un rapport détaillé sur cette question afin d'en alerter le GTDF lors de sa prochaine session. Ce rapport a été fait par le CFDA et envoyé au GTDF dès la semaine suivante.

L'ASSEMBLEE GENERALE DU CFDA

Le CFDA a tenu son assemblée générale le 18 mars 2005. Cette grande réunion a permis aux membres du bureau ainsi qu'aux adhérents présents d'examiner et de valider le rapport financier de l'association pour l'année 2004 ainsi que le budget prévisionnel pour 2005. Il a été noté que, cette année, le recrutement d'une chargée de mission à plein temps pour le bureau de Paris entraînait un poste de dépense plus important pour le personnel. En outre,

Nassera Dutour a évoqué le projet de louer un local indépendant pour y installer les bureaux de l'association au cours de cette nouvelle année.

Le rapport d'activité a ensuite été présenté suivi des perspectives d'action pour l'année 2005. A ce sujet, l'assemblée s'est accordée pour définir comme priorité essentielle de cette année une campagne contre le projet d'amnistie générale annoncé par le Président Bouteflika en novembre dernier.

17^{ème} SOMMET DE LA LIGUE ARABE LES 23 ET 24 MARS A ALGER

SOS disparu(e)s appelle les familles au rassemblement

A l'occasion du 17^{ème} sommet de la Ligue Arabe qui s'est tenu à Alger les 23 et 24 mars, SOS Disparu(e)s a appelé à une mobilisation massive de toutes les familles de disparu(e)s ainsi que de toutes les victimes de la répression durant la décennie noire afin de protester contre le projet d'amnistie générale annoncé par le président Bouteflika.

De nombreuses familles ont répondu à l'appel et se sont rassemblées dès 9 heures sur la Place Addis Ababa, devant le siège de la Commission Nationale Consultative pour la Promotion et la Protection des Droits de l'Homme (CNCPPDH) durant les deux jours du Sommet.

Lettre ouverte à M. Kofi Annan

SOS Disparu(e)s a également saisi l'occasion de la venue du Secrétaire général des Nations unies, M. Kofi Annan, au sommet de la Ligue Arabe afin de lui adresser une lettre ouverte visant à le sensibiliser sur la situation des droits des victimes de disparitions forcées en Algérie à un moment critique de leur combat contre l'impunité des responsables.

C'est en sa qualité de Secrétaire général de l'ONU mais aussi d'ardent défenseur des

droits humains que SOS Disparu(e)s a solennellement demandé à M. Kofi Annan, d'intercéder auprès du Président Bouteflika en faveur de la protection des droits des victimes de disparitions forcées.

CHANGEMENTS DE BUREAUX POUR SOS DISPARUS EN ALGERIE

Emménagement de SOS Disparu(e)s dans un nouveau bureau à Alger

En mars 2005, le bureau de SOS disparu(e)s à Alger a emménagé dans de nouveaux locaux plus spacieux et fonctionnels. Ce nouvel espace devrait permettre un meilleur accueil des familles de disparu(e)s, de même, l'existence de pièces séparées offrira de meilleures conditions de travail pour les nombreux bénévoles et salariés de l'association.

*SOS Disparu(e)s - Bureau d'Alger
40, rue Khelifa Boulehalfa - Alger*

Emménagement dans un nouveau bureau pour SOS disparu(e)s à Oran

Le bureau de SOS disparu(e)s à Oran, ouvert en 2003, a également emménagé dans de nouveaux locaux en mars 2005. En effet, le comité d'Oran partageait depuis 2003 ses locaux avec un cabinet d'avocat, mais devant l'afflux des familles et les nouvelles adhésions, un local plus spacieux est devenu nécessaire. L'achat d'un bureau et de matériel informatique a été nécessaire pour améliorer le fonctionnement de ce nouveau bureau.

*SOS Disparu(e)s - Bureau d'Oran
8 rue Sotrin - Oran*

Ouverture d'un nouveau bureau de SOS Disparu(e)s à Relizane

Enfin, le CFDA et SOS Disparu(e)s se réjouissent de l'ouverture, au mois de mars 2005, d'un bureau loué pour un premier bail d'une année, pouvant accueillir les familles de disparus de Relizane et de ses environs. Ainsi, grâce au soutien moral et matériel du CFDA, le comité des familles

de Relizane a pu se doter de moyens matériels et humains pour accompagner les familles.

*SOS Disparu(e)s - Bureau de Relizane
8, rue Boukirat - Relizane*

BREVES

SOS Disparu(e)s aux côtés de Florence Aubenas et de Hussein Hanoun

Le 16 mars 2005, en signe de solidarité avec les familles des deux otages enlevés en Irak le 5 janvier 2005 et afin de réclamer leur libération immédiate, SOS Disparu(e)s a appelé toutes les familles de disparus à dédier leur rassemblement hebdomadaire devant le siège de la CNCPPDH à Florence et Hussein.

Des journalistes du monde entier à la rencontre de SOS Disparu(e)s à Alger

Sensibles à la question des disparitions forcées en Algérie et au projet d'amnistie générale, plusieurs journalistes de presse écrite, dont un japonais, un allemand ainsi qu'un journaliste français de *France-Culture* sont venus dans les bureaux de SOS Disparu(e)s à Alger afin de recueillir des témoignages des familles. Le quotidien *Liberté* a également publié une interview de Nassera Dutour, porte-parole du CFDA, de même que Radio Méditerranée, très sensible à cette question a diffusé plusieurs interventions de Nassera Dutour.

ANNEXE :

La violation des droits des victimes de disparitions forcées par l'amnistie générale

En appliquant une amnistie générale pour les crimes commis depuis 1992, l'Algérie violera ses obligations au regard du droit international.

L'amnistie générale est ainsi contraire aux principes approuvés par les Etats dans la Déclaration du 18 décembre 1992 sur la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées. Ainsi, en promulguant une amnistie générale pour les crimes commis durant la décennie noire en Algérie, L'Algérie violerait ***l'article***

9§1 de la Déclaration de 1992 relatif au « *droit à un recours judiciaire rapide et efficace...* », ***l'article 13§1*** qui garantit à toute personne « *...qui allègue qu'une personne a été victime d'une disparition forcée, le droit de dénoncer les faits devant une autorité de l'Etat compétente et indépendante, laquelle procède immédiatement et impartialement à une enquête approfondie...* », ***l'article 18§1*** selon lequel « *Les auteurs et les auteurs présumés d'actes visés au paragraphe 1 de l'article 4 ci-dessus ne peuvent bénéficier d'aucune loi d'amnistie spéciale ni d'autres mesures analogues qui auraient pour effet de les exonérer de toute poursuite ou sanction pénale* ». Enfin, l'Algérie violerait ***l'article 17§1*** « *Tout acte conduisant à une disparition forcée continue d'être considéré comme un crime aussi longtemps que ses auteurs dissimulent le sort réservé à la personne et le lieu où elle se trouve et que les faits n'ont pas été élucidés* ».

BULLETIN D'ADHÉSION

Nom et prénom :

.....
.....

Adresse :

.....
.....

Code postal : Ville :

.....
...

Téléphone :.....

.....

Adresse

électronique :.....

.....

- J'adhère au Collectif des familles de disparu(e)s en Algérie et vous adresse ma cotisation pour l'année 2005 (30 €).
- Je souhaite contribuer à vos activités par un don.

Merci de libeller vos chèques à l'ordre du Collectif des familles de disparu(e)s en Algérie et de renvoyer votre bulletin au : Collectif des familles de disparu(e)s en Algérie
181, avenue Daumesnil - 75012 Paris - France